

Vincennes, le 24 novembre 2017

Mesdames et Messieurs,  
Chers parents d'élèves,

Comme vous le savez, le collège est amené, par mesure de précaution sanitaire, à externaliser ses cours. Accompagné par la Délégation Académique au Numérique et un collège d'Inspecteurs Pédagogiques, l'ensemble de l'équipe du collège s'est mobilisé pour construire des séquences d'enseignement à distance et organiser des temps de rencontres en présentiel avec vos enfants dans des salles mises à notre disposition par la mairie de Vincennes.

Cet enseignement se mettra en place progressivement à partir du lundi 27 novembre, selon des modalités diversifiées (cours en ligne, exercices autocorrectifs, parcours avec différents supports de travail, restitutions en autonomie...).

Il sera accompagné de rendez-vous présentiels, fixés chaque semaine, dont la vocation sera de répondre aux questions des élèves, de préciser les consignes de travail, de relancer un travail engagé, pour accompagner chaque élève dans son processus d'apprentissage.

Voici le **cadre général** des modalités qui vous est proposé à partir du 27 novembre jusqu'au 23 décembre 2017.

**1. Le principe de l'enseignement à distance** pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du collège. Les temps de formation à distance vont se mettre en place dès le 27 novembre. Les regroupements selon un planning d'organisation qui vous sera communiqué, sur le site du collège, à l'issue du conseil d'administration exceptionnel, prendront effet à partir du 28 novembre après-midi.

**Les lieux de rassemblement en présentiel sont les suivants :**

- La salle des Académiciens, Médiathèque Cœur de ville  
98, rue de Fontenay à Vincennes,

- Conservatoire municipal 2<sup>ème</sup> étage Cœur de ville  
98, rue de Fontenay à Vincennes,

- Salle de l'Office du tourisme,  
28 avenue de Paris à Vincennes

- Espace Daniel-Sorano,  
16, rue Charles-Pathé à Vincennes

**2.** Nous vous rappelons que les élèves restent sous votre **responsabilité** lors de leurs déplacements lorsqu'ils se rendront à ces rendez-vous. Il en est de même pour les déplacements vers les installations sportives.

Les règles de base qui président au règlement intérieur du collège s'appliquent évidemment aux espaces qui vont accueillir vos enfants : respect des lieux et des personnes, ponctualité et assiduité qui seront contrôlées par les services de la vie scolaire.

Nous faisons confiance à vos enfants pour les respecter.

**3. Après validation par le conseil d'administration** extraordinaire qui se réunira le **27 novembre à 17h**, un agenda sera annexé au règlement intérieur du collège.

**4. Une séance d'appropriation** de l'outil à destination des élèves se déroulera :  
le **mardi 28 novembre à 16h** au collège Giroud.

Cette séance sera assurée par des spécialistes de la délégation académique au numérique et des enseignants du collège.

L'ensemble des 5èmes ainsi que les 3èmes A, B et C seront reçus de 16h à 17h.

L'ensemble des 4èmes ainsi que les 3èmes D, E et F seront reçus de 17h à 18h.

Les parents qui le souhaitent pourront accompagner leurs enfants.

### **5. Connexion informatique**

Vos enfants, ainsi que vous-mêmes, aurez accès à un espace de travail numérique de confiance : le cartable en ligne où vous retrouverez les outils habituels du site « vie-scolaire ».

L'accès se fait grâce aux **identifiants** (pnom, par exemple pour Monsieur Jean Dupont : jdupont) et **mots de passe** (date de naissance, par exemple pour quelqu'un né le 14 avril 1947 : 14041947). Cet accès sera effectif à partir du 27 novembre.

L'adresse du cartable en ligne est la suivante

<https://saintexuperyvincennes.ac-creteil.fr>

Soyez assurés que l'équipe du collège met tout en œuvre pour assurer la qualité des contenus pédagogiques nécessaires à la continuité des apprentissages de vos enfants.

L'équipe de direction



